

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Lydia Schneider Hausser, Jacques Jeannerat, Beatriz de Candolle, Guy Mettan, Antoine Droin, Marie Salima Moyard, Anne Emery-Torracinta, Christine Serdaly Morgan, Anne Marie von Arx-Vernon, Bertrand Buchs, Jacqueline Roiz, Brigitte Schneider-Bidaux

Date de dépôt : 6 décembre 2010

Proposition de motion

Apprentissage des langues d'origine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que 38,5 % de la population genevoise est d'origine étrangère ;
- que cette diversité de cultures et de langues a été considérée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat « comme un élément fondamental de l'innovation et du futur » propre à notre canton ¹
- que l'investissement réalisé dans l'apprentissage des diverses langues d'origine sont et seront un atout pour l'économie genevoise ;
- qu'il est démontré scientifiquement que les enfants allophones qui apprennent leur langue maternelle en complément de la langue française acquièrent de meilleurs résultats dans les deux idiomes ;
- que les enseignant-e-s de langue d'origine jouent également un rôle de médiateurs culturels, permettant ainsi de désamorcer nombre de conflits et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle ;

1 RD 647-B - Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport de la commission des droits de l'Homme (droits de la personne) chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la loi sur l'intégration des étrangers du 28 juin 2001 (A 2 55)

- que la reconnaissance des langues d'origines pour les enfants permet aux parents d'être plus impliqués dans l'intégration de leurs enfants. Cet enseignement, dispensé dans un cadre laïque, est un trait d'union entre parents et communautés étrangères sur le territoire.

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir l'enseignement des langues maternelles des enfants issus de l'immigration en complément de la langue française enseignée à l'école ;
- à déléguer la compétence de l'attribution des subventions au BIE ;
- à s'assurer que les communautés de langues allochtones, présentes à Genève, aient accès à des cours de langue d'origine; notamment les cours de langue albanaise et arabe classique, qui devront être dispensés dans un cadre strictement laïque ;
- à allouer une somme de 10 0'000 F à cette mission, somme ajoutée au budget de l'Etat 2011.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Historiquement, ce qui a caractérisé le flux de travailleurs au milieu du XX^e siècle, c'est qu'ils étaient en provenance de pays européens. Très souvent pour les ressortissants de ces pays, l'apprentissage de la langue d'origine était et est organisée par les ambassades respectives.

Les pays de provenance des personnes migrantes sont désormais plus nombreux. La plupart d'entre eux n'ont aucun moyen destiné à financer l'apprentissage de la langue du pays. Des associations ou groupements, conscients de la nécessité de sauvegarder la langue d'origine, ont vu le jour à Genève. Ces écoles, dont les enseignants sont essentiellement bénévoles, manquent aujourd'hui cruellement de moyens minimums à leur survie (p.ex. la LEPA, Ligue des Enseignants et Parents Albanophones).

Le maintien des compétences dans la langue d'origine facilite l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Plusieurs études ont montré que les langues d'origine sont le canal par lequel les enfants, suivant leur milieu familial, peuvent le plus facilement élaborer leur développement cognitif.

L'enseignement de la langue d'origine est un investissement pour Genève. En effet, les compétences en langue d'origine sont source d'avantages économiques et de rayonnement possible de notre économie. Ce savoir, dans un contexte d'économie mondiale permet et permettra des marchés et des contacts commerciaux avec des pays partenaires.

Cette ouverture facilite également à la personne migrante l'acquisition d'un rôle et d'un travail autant à de hauts niveaux du système économique et éducationnel que des métiers nécessitant peu de qualifications. On a pu constater, chez les personnes immigrées, que les compétences en langue d'origine sont source d'avantages économiques.

A Genève, plus de 11'000 élèves du primaire sont étrangers et parlent une des 8 principales langues allochtones du canton; 4'000 environ parlent d'autres langues moins connues. L'école genevoise a été un exemple d'intégration et de bon sens en acceptant d'accueillir les enfants sans statut légal séjournant dans le canton. Le parlement a l'occasion par cette motion de reconnaître la richesse du multilinguisme qui compose Genève, de l'entretenir et de la valoriser.

Cette motion, liée au dépôt du budget 2011 de l'Etat de Genève, propose une augmentation de 100'000 F de la ligne budgétaire destinée au Bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE). En effet, le BIE doit rester le pilote des outils et moyens d'intégration des étrangers au niveau du canton de Genève.

Une collaboration étroite avec le DIP est néanmoins requise à ce propos.

Les député-e-s ont été sensibles à deux nécessités principales : la problématique des besoins d'apprentissage de l'arabe classique, qui doit être dispensé dans un cadre strictement laïque, et de l'albanais, ceci eu égard à l'attention que nécessite encore cette communauté linguistique forte de quelques 12'000 personnes à Genève.

Cette importance tient compte des enfants concernés, ainsi que de l'implantation des langues dans les pays ou régions d'origine. Pour l'une, l'arabe, elle couvre de grands territoires, et pour l'autre, l'albanais, elle émane d'une forte présence dans la population genevoise.

Mais ces nécessités principales n'excluent pas les autres structures communautaires et associatives d'apprentissage de la langue d'origine qui restent des vecteurs importants de ce plurilinguisme et de l'intégration réussie des migrants à Genève.

Enfin, une étude d'opportunité devrait être menée afin de déterminer ce qui serait souhaitable de mettre sur pied en matière de langue d'origine dans le contexte de la prochaine instauration des horaires continus à l'école.